

## Convention de partenariat Programme AS DU CŒUR

Entre

### Le REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS CÔTE D'AZUR

Représenté par son directeur régional, **Monsieur Benoît SERIO**  
et son médecin conseil régional, **Monsieur le Docteur Jean GREBET**  
Le PHOENIX AZUREA, 455 Promenade des Anglais - 06291 Nice Cedex 3

### DIAGANA SPORT SANTE

Représenté par son président **Monsieur Stéphane DIAGANA**  
307 chemin du Suveran - 06140 - VENCE

### Le CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

Représenté par son Directeur, **Monsieur Emmanuel BOUVIER-MULLER**  
4 avenue Reine Victoria, BP 1179, 06003 NICE CEDEX 1

### L'HOPITAL PRIVE GERIATRIQUE LES SOURCES

Représenté par son Directeur, **Monsieur Hervé FERRANT**  
10 chemin René Piétruschi 06105 NICE CEDEX 2

et

### Le LABORATOIRE MOTRICITE HUMAINE EDUCATION SPORT SANTE DES UNIVERSITES DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS ET TOULON

Représenté par sa Directrice, **Madame Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE**  
UFR STAPS DE NICE - 261, boulevard du Mercantour 06205 Nice

Il a été convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

De nombreuses études scientifiques montrent les bienfaits de l'activité physique dans la prévention et le traitement des maladies cardio-vasculaires. Paradoxalement, il n'existe pas de programme sport-santé scientifiquement conçu et validé pour les personnes atteintes de maladies cardio-vasculaires.

Le programme, nommé « As du Cœur », a pour objectif principal l'accompagnement des personnes atteintes de maladies cardiovasculaires vers une pratique adaptée, régulière et durable de l'activité physique et sportive.

Ce programme a été conçu sous l'impulsion et le parrainage du champion d'athlétisme Stéphane DIAGANA, très impliqué dans la promotion de la prévention santé par l'activité physique et sportive, par une équipe pluridisciplinaire composée de chercheurs du Laboratoire de Motricité Humaine Education Sport Santé des Universités de Nice-Sophia Antipolis et Toulon, de professionnels de la santé (médecins traitants, médecins du sport, cardiologues, kinésithérapeutes) et de professionnels de l'activité physique et sportive.

Il est soutenu par l'AGENCE REGIONALE de SANTE PACA et par la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale dans le cadre du Plan régional PACA « Sport Santé Bien-être » lancé en 2013 à la demande des Ministères chargés de la Santé et des Sports. Il a été soumis au Conseil de l'Ordre Départemental des Médecins des Alpes Maritimes, qui l'a validé.

Dans ce contexte, la production de données probantes paraît un préalable pour mieux adapter aux besoins le dispositif existant de prévention, de dépistage, de soins et de prise en charge médico-sociale.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE L'ETUDE**

### 1. Objectif principal :

- Tester l'impact médical et économique d'une stratégie d'intervention thérapeutique non médicamenteuse basée sur l'activité physique et le développement de l'autodétermination

### 2. Objectifs secondaires :

- Etudier l'impact de cette thérapeutique non médicamenteuse sur l'observance et la motivation des patients à l'égard de l'exercice
- Etudier l'impact de cette thérapeutique non médicamenteuse sur la qualité de vie des insuffisants cardiaques, aussi bien sur le plan de la santé physique que sur le plan du bien-être psychologique.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

Les partenaires s'engagent à mettre en commun les ressources humaines et la logistique nécessaire à la réalisation de l'étude.

Pour ce faire il est constitué un comité de pilotage où chaque partenaire est représenté. Ce comité a vocation à construire la méthodologie, à définir les moyens nécessaires et à réaliser l'évaluation médico-économique et psycho comportementale.

Ce comité de pilotage pourra solliciter toute compétence technique qu'il jugera utile auprès d'organismes et/ou institutions non signataires de la présente convention.

### ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la signature pour une durée de trois ans.

### ARTICLE 4 : PUBLICATION DES RESULTATS

Toute publication des résultats sous quelque forme que ce soit est préalablement soumise à l'ensemble des participants, qui sont cités explicitement.

### ARTICLE 5 : RESILIATION

La résiliation de la convention par les parties signataires est possible en cas de changement dans la politique de santé suivie.

La résiliation devra toutefois se faire par courrier recommandé avec accusé de réception de l'une des parties à l'ensemble des autres parties, afin de mettre un terme au partenariat.

Convention établie en 5 exemplaires originaux le 19 juin 2014

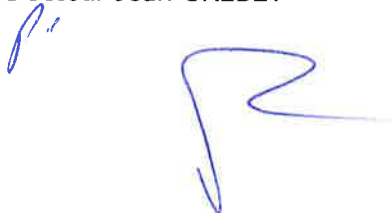
Pour le REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS COTE D'AZUR  
Le directeur régional,  
Monsieur Benoît SERIO



Pour l'HOPITAL PRIVE GERIATRIQUE LES SOURCES  
Le directeur général,  
Monsieur Hervé FERRANT



Pour le REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS COTE D'AZUR  
Le médecin conseil régional,  
Docteur Jean GREBET



Pour DIAGANA SPORT SANTE  
Le président,  
Monsieur Stéphane DIAGANA



Pour le LABORATOIRE MOTRICITE HUMAINE  
EDUCATION SPORT SANTE DES UNIVERSITES DE NICE  
SOPHIA ANTIPOLIS ET TOULON  
La directrice,  
Madame Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE



POUR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE  
NICE,  
Le directeur général,  
Monsieur Emmanuel BOUVIER-MULLER



